



Possibilité de régularisation?

Par **janetvanderk**, le **19/05/2013 à 08:46**

Bonjour,rnrnMon ami est entré en France irrégulièrement en France en Août 2010. il n'avait aucun papier et il n avait pas fait de démarche auprès de la préfecture. rnEn avril 2011, il a été incarcéré pour des faits d'escroquerie, sa date de sortie est fixée au 24 mai 2013. Aujourd'hui il fait l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière, ilk sera donc conduit le 24 mai en centre de rétention administrative.rnIl y a peu nous avons eu une petite fille qui a maintenant 3 mois et qu'il a reconnu depuis la maison d'arrêt.rnY a t-il possibilité d'une régularisation? est-il toujours expulsable en tant que parent d'enfant français ? Bien cordialement

Par **amajuris**, le **19/05/2013 à 10:16**

bjr,rnen tant que parent d'enfant, votre ami n'aurait pas été expulsable.rnmais avec sa condamnation pénale, son expulsion est une peine complémentaire à sa condamnation donc pas de recours à mon avis.rnle trouble à l'ordre public peut toujours être un motif de refus de régularisation.rncdt

Par **janetvanderk**, le **19/05/2013 à 10:23**

donc vous pensez qu'il va être rapatrié et que mon enfant vivra sans son pere? c possible ça ?

Par **amajuris**, le **20/05/2013 à 00:19**

situation irrégulière plus condamnation pénale pour des faits graves (2 ans de prison) je crains que ce soit difficile pour rester légalement en France surtout que l'expulsion est liée à sa condamnation.

Par **olfa19**, le **20/05/2013 à 00:57**

contactez le service RESF RESEAU EDUCATION SANS FRONTIERE DE VOTRE DEPARTEMENT CHERCHEZ SUR INTERNET VOUS ALLEZ TROUVEZ ET APPELEZ LE NUMERO D'URGENCE

Par **janetvanderk**, le **20/05/2013 à 01:31**

ils vont pouvoir m'aider ?

Par **olfa19**, le **20/05/2013 à 01:58**

j'espère de tout mon cœur "incha ALAH" mais fais vite voilà le lien
<http://www.educationsansfrontieres.org/article184.html> recherche le numéro

Par **amajuris**, le **20/05/2013 à 10:06**

pour que votre ami vive avec son enfant, vous pouvez peut-être le rejoindre dans son pays ainsi la famille sera réunie.

Par **janetvanderk**, le **20/05/2013 à 19:52**

c'est facile de le dire j'ai quand même ma vie ici...